



# **REGLEMENT INTERIEUR BRADERIE DU JOUET DE LA FCPE DE COURTRY DU 1 DECEMBRE 2024**

## **Article 1 :**

La manifestation dénommée « Braderie du jouet » organisée par la FCPE de Courtry se déroulera le 1 décembre 2024 de 10h00 à 16h00 (ouverture public) dans la salle Jacobsen de Courtry

## **Article 2 :**

La « Braderie du jouet » est ouverte exclusivement aux particuliers, interdite aux professionnels.

Les participants doivent indiquer lors de l'inscription :

- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- La validation du règlement intérieur sur le site helloasso ou le cas échéant le règlement signé.
- Le paiement correspondant à la réservation.

Un accusé de réception de votre dossier complet ainsi qu'une confirmation d'inscription vous seront **adressées par Email UNIQUEMENT (attention bien vérifier l'adresse mail donnée lors de l'enregistrement)**

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

## **Article 3 :**

La réservation minimale doit être de 1 table, limitée à 2 tables par exposant et famille.

**Le coût est de 12,00€**

## **Article 4 :**

Le règlement des réservations **se fera uniquement le site helloasso**

## **Article 5 :**

Les réservations sont **nominatives** et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

## **Article 6 :**

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

## **Article 7 :**

**L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place ni à cession de place à autrui.**

## **Article 8 :**

Les emplacements sont attribués par les adhérents de la FCPE de Courtry en fonction des réservations par ordre d'inscription.

Les emplacements de table sont à réserver sur le site helloasso jusqu'au samedi 30 novembre 2024-16h00.

**Article 9 :****L'entrée dans la salle Jacobsen et sur le site est interdite avant 08h45**

L'installation des stands devra se faire de 08h45 à 10h00 et les lieux devront être quittés au plus tard à 16h30.

Tout emplacement réservé et non occupé à 10h15 sera considéré comme libre.

**Article 10 :**

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

**Article 11 :**

Les chiens sont formellement interdits sur la manifestation.

**Article 12 :**

Les participants seront inscrits sur un registre

**Article 13 :**

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 14 :**

La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. La FCPE de Courtry se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

**Article 15 :**

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

**Article 16 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 17 :**

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, ...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 18 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

**Article 19 :**

Les organisateurs se réservent le droit de faire appliquer les règles sanitaires en fonction des conditions sanitaires

**Article 20 :**

En prenant une table, je certifie ne pas être un professionnel de la vente